

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
D'EURE-ET-LOIR



PRÉCIS DE GÉNÉALOGIE FONCIÈRE...

Retracer l'histoire
d'un bien immobilier

LE DÉPARTEMENT,
À VOS CÔTÉS,
TOUS LES JOURS

Eure & Loir
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

WWW.EURELIEN.FR



**Albéric
de MONTGOLFIER**

**Président du
Conseil départemental
d'Eure-et-Loir**

Ce précis vous invite à découvrir comment réaliser la généalogie foncière d'un bien immobilier. Retracer l'histoire d'une maison ou d'un terrain peut se révéler tout aussi passionnant et enrichissant que de reconstituer celle de vos ascendants et descendants.

Que vous soyez un professionnel de l'immobilier, un architecte, un historien... ou tout simplement l'occupant d'un bien immobilier dont vous souhaitez connaître l'origine et l'histoire, ce guide vous explique clairement et simplement la démarche à suivre, ainsi que les documents à consulter pour trouver les informations recherchées.

Les archives départementales, riches de plusieurs milliers de documents constituant la mémoire de notre département, vous ouvrent leurs portes et leurs collections.

Il existe différentes sources documentaires - titres de propriété, registres ou plans - produites par des institutions professionnelles dont l'activité s'articule autour du patrimoine foncier, telles que le notariat, les services fiscaux, les services de l'enregistrement ou la conservation des hypothèques. Les Archives départementales en assurent la conservation, le classement et la communication au public.

Nul doute que ce guide vous donnera quelques clés pour percer les secrets d'un bien immobilier qui suscite tout votre intérêt et votre curiosité. J'espère, également, qu'il vous incitera à vous passionner encore davantage pour l'histoire et le patrimoine de l'Eure-et-Loir.

Sommaire

PRÉCIS DE GÉNÉALOGIE FONCIÈRE.....	page 5
RECHERCHE À PARTIR DES ACTES NOTARIÉS.....	page 6
RÉALISER L'HISTORIQUE D'UNE PROPRIÉTÉ.....	page 10
COMPLÉMENT DE RECHERCHE DANS LES ARCHIVES DE L'ENREGISTREMENT	page 20

PRÉCIS DE GÉNÉALOGIE FONCIÈRE

Retracer l'histoire d'un bien immobilier...

Chacun d'entre nous peut avoir l'envie, ou le besoin, de retracer l'histoire de sa maison, en connaître les origines, les propriétaires ou les aménagements successifs.

La richesse des fonds d'archives conservés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir vous permettra, tel un expert, de mener l'enquête.

Pour vous aider dans votre démarche, ce guide présente les principales étapes de la généalogie foncière (identification et localisation des sources, nature des éléments à relever dans les archives).

Plusieurs méthodes de recherche existent. La plus simple et la plus directe consiste à effectuer la recherche dans les archives notariales, en partant d'un titre de propriété d'un bien foncier. Ce dernier contient les indices utiles en indiquant le ou les précédent(s) acte(s) de mutation de propriété. Il devient alors possible de remonter le temps, d'acte en acte.

Par ailleurs, d'autres sources importantes existent pour retracer la généalogie d'un bien foncier : la documentation cadastrale et les archives de l'enregistrement. Ces dernières peuvent même se révéler essentielles lorsque les actes notariés font défaut.

RECHERCHE À PARTIR DES ACTES NOTARIÉS

La recherche peut débuter à partir d'un titre de propriété, copie authentique de l'original signé chez le notaire et remise à l'acquéreur. La copie est « authentique » car le notaire la certifie conforme à l'original en la revêtant notamment du sceau de la République. L'original, appelé également « minute », est conservé 75 ans dans l'étude du notaire qui l'a rédigé puis, dans celle de son ou ses successeur(s) et, enfin, transféré aux archives départementales.

Le titre de propriété est donc un acte officiel devant être précieusement conservé. Il servira, dans l'avenir, à justifier de l'identité des propriétaires et sera demandé par le notaire lors de la revente du bien. Il est aussi utile pour connaître le passé, car il mentionne l'origine de propriété du bien. Les deux passages importants pour la recherche sont les mentions :

- du nom du précédent propriétaire,
- du nom et du lieu de résidence du notaire devant lequel a été passé l'acte précédent et sa date.

Ces indications vont permettre de remonter le temps d'acte en acte et d'écrire ainsi l'histoire du bien.

Les archives départementales ne conservent que les minutes de plus de 75 ans. Si l'origine de propriété mentionne un acte daté de moins de 75 ans, il faut prendre contact avec le notaire dans l'étude duquel l'acte a été passé. Le choix du notaire étant libre, des notaires différents ont pu intervenir lors des ventes précédentes. Les notaires, tenus au secret professionnel, ne peuvent communiquer les informations concernant le bien qu'aux personnes mentionnées dans le titre de propriété ou justifiant d'un droit sur le bien.

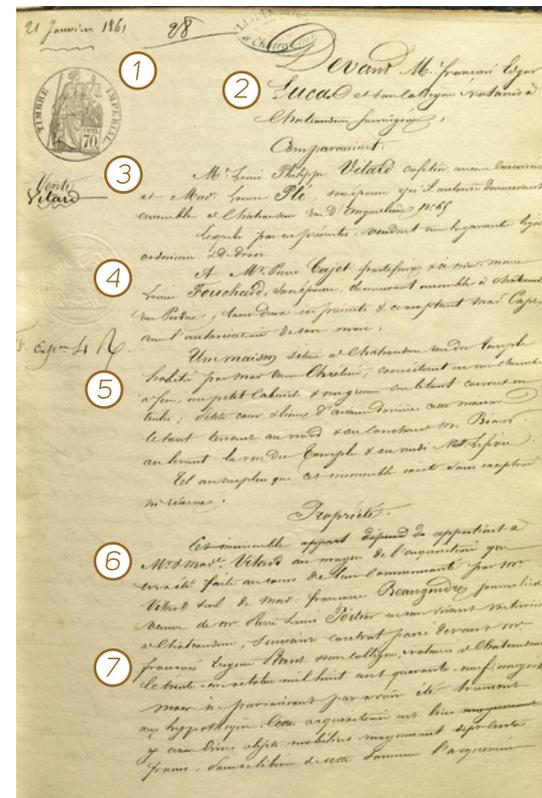
Il peut arriver que le notaire ne possède pas les renseignements demandés, les actes ayant disparu suite à des dégradations irréversibles ou ayant été perdus lors du déménagement ou du regroupement d'études notariales.

Dans ce cas, il est possible de prendre contact avec la Conservation des hypothèques, où une copie de toute vente immobilière est obligatoirement déposée par le notaire.

L'exemple d'une maison située à Châteaudun, rue du Temple, va nous permettre de découvrir, d'acte en acte, l'évolution du bâti ainsi que les différents acteurs.

La recherche commence à partir d'un acte de vente du 21 janvier 1861 passé devant François-Edgar Lucas, notaire à Châteaudun.

Illustration 1 - 2 E 22/694 : extrait de minute notariale



Les différents éléments à prendre en compte sont :

- 1 la date de l'acte : 21 janvier 1861 ;
- 2 le nom et le domicile du notaire : François-Edgar Lucas, notaire à Châteaudun ;
- 3 le nom des vendeurs : Louis-Philippe Vitard et Louise Plé son épouse ;
- 4 le nom des acquéreurs : Pierre Cajet et Marie-Louise Fouchard son épouse ;
- 5 la description et la localisation de la maison ;
- 6 l'origine de propriété du bien vendu : bien acquis de Françoise Beaugendre ;
- 7 le mode d'acquisition : acte passé devant Eugène Plant, notaire à Châteaudun, le 31 octobre 1849.

Il faut donc trouver un acte passé devant maître Eugène Plant, notaire à Châteaudun, le 31 octobre 1849, entre Louis-Philippe Vitard et Françoise Beaugendre.

COMMENT PROCÉDER ?

Les actes notariés sont classés dans la sous-série « 2 E » par étude, par typologie documentaire (minutes et répertoires), par notaire et enfin par ordre chronologique.

1/ Consulter la table par lieu de résidence des études

Celle-ci donne les numéros d'inventaires concernant la ville de Châteaudun.

Lieu de résidence	Cotes
Châteaudun	2 E 1, 2 E 15, 2 E 2, 2 E 26

2/ Se reporter aux inventaires de la sous-série « 2 E »

Trouver le nom du notaire et la cote précise de la liasse contenant la minute de l'acte daté du 31 octobre 1849. Plusieurs études étant implantées à Châteaudun, il est nécessaire de consulter les inventaires un à un en cherchant le nom du notaire mentionné dans l'acte, puis l'année, ce qui permet de trouver la cote.

2 E 15	Châteaudun	Eugène Plant	1849	2 E 15/470
--------	------------	--------------	------	------------

3/ Demander à consulter la liasse cotée 2 E 15/470.

L'acte de vente de la maison a été passé le 31 octobre 1849.

Illustration 2 – 2 E 15/470 : extrait de minute notariale



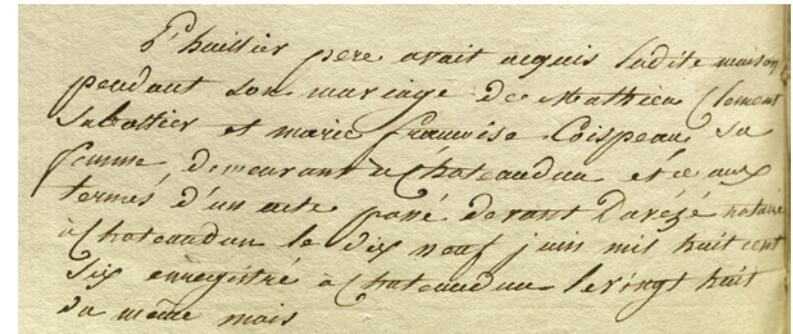
Les différents éléments à prendre en compte sont :

- 1 la date de l'acte : 31 octobre 1849 ;
 - 2 le nom et le domicile du notaire : François-Eugène Plant, notaire à Châteaudun ;
 - 3 le nom des vendeurs : Françoise Beaugendre veuve Pierre-Louis Poitier ;
 - 4 le nom des acquéreurs : Louis-Philippe Vitard ;
- l'origine de propriété du bien vendu : bien acquis par Jacques Luillier (information mentionnée dans l'acte mais n'apparaissant pas sur la photographie ci-dessus) ;
 - le mode d'acquisition : acte passé devant maître Lefebvre, notaire à Châteaudun, le 27 juin 1821 (information mentionnée dans l'acte mais n'apparaissant pas sur la photographie ci-dessus).

4/ À partir de ces informations, consulter l'acte de vente du 27 juin 1821

Cet acte se trouve dans les minutes de maître Lefebvre, notaire à Châteaudun. Il s'agit d'une étude différente de la première. Elle est conservée dans la sous-série 2 E 22 et la liasse correspondant au mois de juin 1821 porte le numéro 182. La cote est donc 2 E 22/182.

Illustration 3 – 2 E 22/182 : extrait de minute notariale

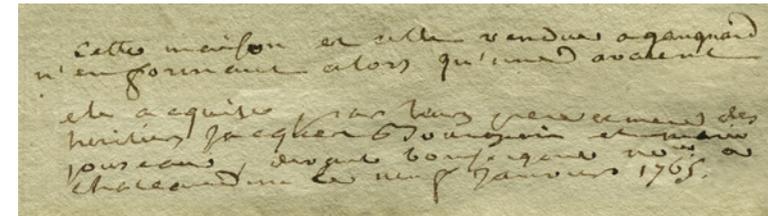


Cet acte mentionne la vente passée entre Mathieu Clément, Marie-Françoise Coispeau, les vendeurs, et Jacques Lhuillier, l'acquéreur, devant maître Louis Davézé, notaire à Châteaudun, le 19 juin 1806.

5/ À partir de ces informations, consulter l'acte de vente du 19 juin 1806

Il fait apparaître que la maison a été achetée par Jean-Pierre Clément et Rosalie Raimbault aux héritiers de Jacques Bourgeois, par acte passé devant maître Bonsergent, notaire résidant à Châteaudun, le 8 janvier 1765. (2 E 1/128).

Illustration 4 – 2 E 1/128 : extrait de minute notariale



6/ Rechercher l'acte reçu par maître Bonsergent, le 8 janvier 1765.

L'acte n'est pas présent dans les minutes conservées sous la cote 2 E 1/55.

Cette lacune nous mène au terme de notre recherche directe par actes successifs de ventes de la maison. Cependant, l'histoire d'une maison ne peut se limiter aux seuls actes de ventes. Des pistes restent à explorer afin de trouver des informations complémentaires concernant la maison et surtout la vie quotidienne des vendeurs et des acquéreurs.

En effet, les actes de vente rassemblés mentionnent d'autres types d'actes : des contrats de mariage, des partages, des testaments. Retrouver ces actes, c'est aussi compléter l'histoire de la maison. Ils sont, eux aussi, conservés au sein des minutes notariales.

Par ailleurs, les recherches peuvent être complétées par les archives du cadastre. Il est aussi possible de débiter une généalogie foncière par la documentation cadastrale lorsque aucune source notariale n'est accessible.

RÉALISER L'HISTORIQUE D'UNE PROPRIÉTÉ

Depuis l'instauration du cadastre (début XIX^e siècle) jusqu'à la rénovation cadastrale (milieu XX^e siècle)

Qu'est-ce que le cadastre ?

Le cadastre est un système d'évaluation et de définition des propriétés foncières servant de base à l'assiette fiscale de l'impôt foncier et à sa juste répartition. Il indique, pour chaque commune du territoire, l'emplacement, la surface et la valeur de tout bien foncier.

Il se compose d'une documentation particulière :

- **le plan parcellaire : découpage de la commune en sections et en parcelles ;**
- **l'état de section : répertoire des propriétaires au moment de l'établissement du cadastre ;**
- **la matrice : enregistrement des modifications et des mutations relatives aux biens fonciers.**

Le cadastre est instauré sous Napoléon I^{er} par la loi du 15 septembre 1807 mais sa mise en oeuvre est plus tardive, correspondant plutôt au règne de Louis-Philippe (années 1830-1840).

La documentation du cadastre « napoléonien » est conservée aux archives départementales dans la sous-série 3 P.

Au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les modifications cadastrales sont portées sur les matrices uniquement. En revanche, les plans, non modifiés, ne sont révélateurs ni de l'évolution du territoire, ni des changements de limites entre parcelles intervenus depuis leur réalisation.

C'est pourquoi, une rénovation cadastrale a lieu suite aux lois des 16 avril 1930 et 17 décembre 1941, qui préconisent la refonte générale des plans et la confection de nouvelles matrices. Cette documentation relative au cadastre rénové est également conservée aux archives départementales dans la série W (réservée aux archives contemporaines), parmi les versements des services fiscaux de l'État.

1/ Consulter le plan du cadastre napoléonien de la commune où est situé le bien

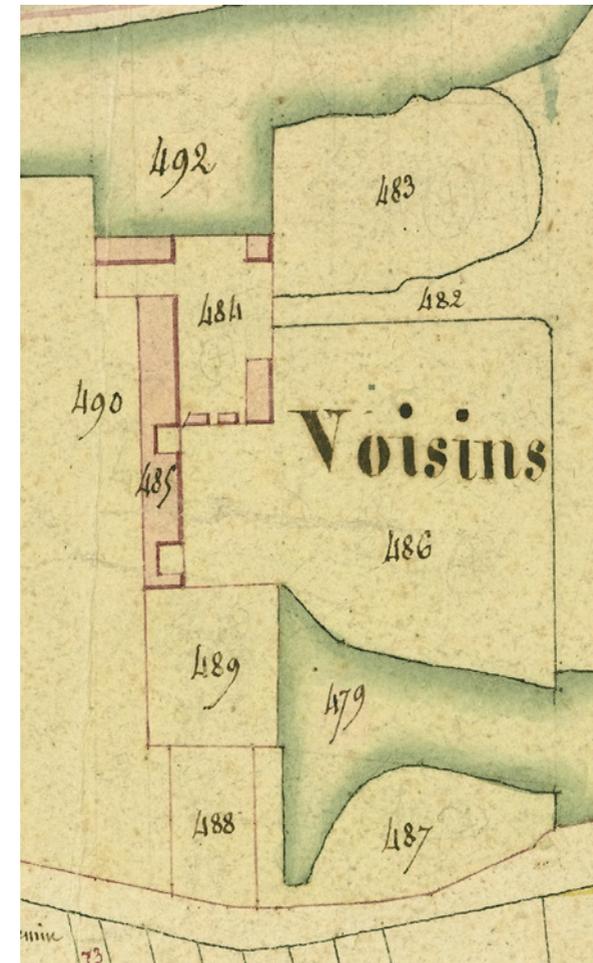
Le plan de la commune est divisé en plusieurs feuilles :

- le tableau d'assemblage, représentant l'ensemble du territoire communal découpé en sections ;
- les feuilles de sections sur lesquelles sont reportés les numéros de parcelles (une feuille par section).

Il faut repérer sur le tableau d'assemblage, dans quelle section se trouve la parcelle ou le bâtiment recherché.

Exemple : la ferme de Voisins, sur la commune de Barjouville est cadastrée dans la section A, aux n° 479 à 492.

Illustration 5 - 3 P 3629bis Barjouville : Section A dite du Village au 1/2500e



2/ Consulter le registre appelé « état de section » de la commune

Ce dernier contient la liste des parcelles dans l'ordre numérique avec les noms des propriétaires, au moment de l'établissement du cadastre dans la commune, à savoir 1827 pour Barjouville.

Dans le volume concernant la section A, aux n° 479 à 492, se trouve le nom du propriétaire de la parcelle recherchée.

Illustration 6 – 3 P 267 : État de la section A dite du Village

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	NUMÉROS de parcelles.	CANTONS OU LIEUX DITS.	NATURE DES PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES		CLASSEMENT DE LA TERRE. (A inscrire en toutes lettres.)
				en ares centièmes.	en mètres carrés.	
Charles Charles Henry pp. Chartres	43 479	Villains	Bois	4	99 70	Deuxième
Charles	43 480		Bois	1	01 30	Deuxième
Charles	43 481		Bois		70	Deuxième
Charles	43 482		Bois	1	23 80	Troisième
Charles	43 483		Champ Cotege		20 50	Deuxième
Charles	43 484		M. Ponce		10 80	Troisième
Charles Charles Henry pp. Chartres	43 485		M. Ponce		5 20	Première Classe
Charles	43 486		Jardin anglais		18 90	Première
Charles	43 487		Bois		12 70	Première
Charles	43 488		Bois		6 10	Première
Charles	43 489		Bois		9 90	Première
Charles	43 490		Bois		1 71 30	1/2 Première 1/2 Deuxième 1/2 Troisième
Charles	43 491		Bois		9 30	Deuxième
Charles	43 492	Bois		2 22 40	1/2 Première 1/2 Deuxième	

Les parcelles n° 479 à 492 appartiennent en 1827 à Charles-Henry Chasles, propriétaire à Chartres. Elles sont constituées de bois, terres, bâtiment, jardins et maisons.

3/ Consulter la table alphabétique des propriétaires dans la matrice des propriétés bâties et non bâties

Illustration 7 – 3 P 268 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties - Table alphabétique (1827-1914)

NOMS, PRÉNOMS, Qualités, Professions et Demeures DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS DE LA MATRICE où ils sont inscrits	NOMS, PRÉNOMS, Qualités, Professions et Demeures DES PROPRIÉTAIRES.	FOLIOS DE LA MATRICE où ils sont inscrits.
Anton Louis Pierre Gauthier, entrepreneur	200	Chifflet Jean Baptiste & sa femme	167
Armand Pierre Louis Gauthier, entrepreneur	203	Chalange & Proux	169
Bernard Joseph fils de Louis Charles	187	Chartret (L'asille de)	161
Boudoloup Auguste Alphonse Albert Hug	101	Chasles Charles Henry pp. Chartres	163
Mathieu Charles Louis seigneur public - Chartres	191	Chedeville Jean Baptiste Vigneron	164
Renard Jean Baptiste des jardins à Barjouville	192	Chedeville Simon Vigneron	167
Blot Hippolyte Joseph Chartres	201	Chedeville Marie	165
Blot Marie des Ateliers rue de la Gare	102	Chifflet Jean Baptiste & sa femme	167

Le nom de Charles-Henry Chasles apparaît.

Face à lui se trouve un numéro de folio : 163 (correspondant au numéro de « page » de la matrice à laquelle il faut se reporter).



4/ Rechercher dans la matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties au folio n° 163

Cette page concerne Charles-Henry Chasles et répertorie toutes les possessions foncières situées sur la commune de Barjouville pour lesquelles il s'acquitte de l'impôt foncier en 1827. Les parcelles n° 479 à 492 sont présentes.

Illustration 8-3 P 268 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties - Folio n° 163 (1827-1914)

ANNÉE de la MUTATION		INDICATION			CONTENANCE IMPONABLE		REVENU		RENOI DES MUTATIONS		
Entrée	Sortie	de la SECTION	du N° DES CANTONS OU LIEUX DITS	de la nature de la propriété	par parcelle	TOTAL	CLASSE	par PARCELLE	TOTAL	tiré de folio	porté au folio
1827		A	479	Jardin	Bois	2 77 70	2	77 91			
			480		Ju	1 01 20	2	52 67			
			481		Ju	70	2	35			
			482		Terre	1 58 30	3	14 86			
			483		Jardin	50 70	2	4 72			
			484		M. B. C.	10 80	1	2 16			
			485		Maison		3	118			
			486		M. B. C.	1 50	1	1 03			
			487		Maison		1	99			
			488		Jardin	44 70	1	9 78			
			489		Terre	10 70	1	2 56			
			490		Terre	8 70	1	1 22			
			491		Terre	7 70	1	1 78			
			492		Terre	1 70 20	1	2 40			
			493		Maison		1	99			
			494		Maison		1	99			
			495		Maison		1	99			

➤ Ce tableau récapitulatif nous présente, dans l'ordre des colonnes : les années de mutation

- ① dates d'entrée et de sortie des parcelles dans le patrimoine foncier de la personne ;
- ② la lettre de section ;
- ③ le numéro de parcelle ;
- ④ l'emplacement et la nature des parcelles possédées (maison, jardin, pâture, cour, sol, bois, terre...);
- ⑤ leur surface ;
- ⑥ leur classement et leur valeur fiscale ;
- ⑦ et enfin le renvoi des mutations (colonne « tiré de » = propriétaire précédent ; colonne « porté à » = propriétaire suivant).

D'après les renseignements contenus sur ce document, les parcelles A 479 à 492 ont été portées en 1858 (date de la sortie du bien) au folio n° 191. Il s'agit de la page relative au propriétaire suivant.

5/ Rechercher les propriétaires successifs dans la matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties en se reportant de folio en folio

D'après le folio n° 191, c'est Charles-Adelphe Chasles, ancien maire de Chartres, qui devient propriétaire de ces parcelles en 1858. Les biens sont ensuite transmis à sa veuve (« Chasles Henri-Lubin-Adelphe, veuve ») en 1870.

Illustration 9 - 3 P 268 : Matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties - Folio n° 191 (1827-1914)

ANNÉE de la MUTATION		INDICATION			CONTENANCE IMPONABLE		REVENU		RENOI DES MUTATIONS		
Entrée	Sortie	de la SECTION	du N° DES CANTONS OU LIEUX DITS	de la nature de la propriété	par parcelle	TOTAL	CLASSE	par PARCELLE	TOTAL	tiré de folio	porté au folio
			479	Bois	Bois	4 99 90	2	79 97			803
			480	Ju	Ju	1 01 20	2	52 67			803
			481	Ju	Ju	70	2	35			803
			482	Terre	Terre	1 58 30	3	14 86			803
			483	Jardin	Jardin	50 70	2	4 72			803
			484	M. B. C.	M. B. C.	10 80	3	2 16			803
			485	Maison	Maison		3	118			803
			486	M. B. C.	M. B. C.	1 50	1	1 03			803
			487	Maison	Maison		1	99			803
			488	Jardin	Jardin	44 70	1	9 78			803
			489	Terre	Terre	10 70	1	2 56			803
			490	Terre	Terre	8 70	1	1 22			803
			491	Maison	Maison		1	99			803
			492	Maison	Maison		1	99			803

➤ Les parcelles A 479 à 492 sont ensuite portées en 1880 au folio n° 803. Le nom d'Albert Vingtain apparaît sur le folio 803, ce qui laisse supposer que la famille Chasles lui a vendu la propriété de Voisins.

6/ 1882 : les propriétés bâties et non bâties sont séparées en deux matrices différentes

L'enquête se poursuit non plus sur l'ensemble du territoire formant la propriété de Voisins mais uniquement sur le corps de ferme, élément bâti, situé sur les parcelles A 484 et 485.

Consulter la matrice des propriétés bâties en cherchant dans un premier temps dans la table alphabétique au nom du dernier propriétaire connu en 1882 à savoir Albert Vingtain.

Illustration 10-3 P 269 : Matrice cadastrale des propriétés bâties - Table alphabétique (1882-1911)

Table Alphabétique des Propriétaires compris dans la Matrice Cadastre.

NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	CASES de la MATRICE.	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES DES PROPRIÉTAIRES.	CASES de la MATRICE.
		3.	
<i>Villard Charles Alexandre Antoinette 46</i>			
<i>Vingtain Albert Aimé de Michèle Emile 57</i>			

➤ Albert Vingtain est bien présent dans la table. Face à son nom apparaît le numéro de folio 57 auquel il faut se reporter dans la matrice des propriétés bâties pour connaître le détail de ses biens.

Illustration 11-3 P 269 : Matrice cadastrale des propriétés bâties - Folio n° 57 (1882-1911)

LIGNES	INDICATION			CLASSE	REVENU		CASES DE LA MATRICE d'où sont tirés et où sont portés les propriétés acquises ou vendues		ANNÉE de LA MUTATION		NOMBRE D'OUVERTURES impossibles	
	de la SECTION	du LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.	de LA SATURE de la propriété		par PROPRIÉTÉ	TOTAL	Tiré de	Porté à	Entrée	Sortie		Autres Catégories
	du plan				fr. c.	fr. c.						
											(CASE 57)	
		<i>M. Vingtain Albert Aimé de Michèle Emile</i>										
		<i>M. Gilbert Denis</i>										
		<i>M. Liot Léopold</i>										
1	A 484	Voisins	Maison	3	45	47	208		1882		4/	
2	A 485	"	Maison	1	45	420	243		1882		330	
3	484	"	Salle de billard et serre		75	495	C.N.		1894	8	7/	
4						450						
5												

➤ Les parcelles A 484-485 sont décrites comme étant une maison.

- ① En 1894, une salle de billard et une serre ont été construites sur la parcelle 484 (colonne « tiré de : C.Nelle » signifie « Construction Nouvelle »)
- ② Louis-Léopold Liot devient propriétaire des lieux en 1905 jusqu'à la clôture de la matrice, en 1911. A cette date, toutes les matrices des propriétés bâties du territoire français sont mises à jour.



7/ Report de folio en folio pour connaître les différents propriétaires

Il faut consulter la matrice des propriétés bâties élaborée en 1911 et réaliser le même travail de recherche dans la table alphabétique au nom du dernier propriétaire connu en 1911, à savoir Louis-Léopold Liot. Cela renvoie au folio n° 37 représenté ci-dessous.

Illustration 12-3 P 270 : Matrice cadastrale des propriétés bâties, folio n°37 (1914-1931)

MUTATIONS.				LI- GNE.	SEC- TION.	NU- MÉRO de PLAN.	LIEU-DIT, RUE ET NUMÉRO.	NATURE de la PROPRIÉTÉ.
ANNÉE		TIRÉ	PORTÉ					
de l'entrée.	de la sortie.	de	à	5	6	7	8	9
1	2	3	4					
Pour	M.	<i>Liot Louis Léopold, propriétaire à Voisins</i>						
1917	M.	<i>Christensen Alfred Industriel Avenue de</i>						
19	M.							
19	M.							
19	M.							
19	M.							
		1914	72	1	CL	484	Voisins	Maison de ferme
		1918	37 d	2	CL	485	Voisins	Salle de billard et serre
		1918	37 d	3	CL	487	Voisins	Maison
		1918	37 d	4	A	489	Voisins	Maison
		1919-1924	71	5	A	322	Le Village	Maison
		1920	71	6	A	322		Cuisine
		1920	71	7	A	322	Le Village	Maison
		1921	72	8	A	479	Voisins	Maison
				9				
				10				

En 1917, Alfred Christensen, industriel à Rueil (Seine-et-Oise), acquiert la propriété de Voisins (A 484-485 : maison, maison de ferme, salle de billard et serre). Il devient en outre propriétaire de la parcelle A 479 sur laquelle il fait édifier une maison en 1921 (« CN » : « Construction Nouvelle »).

La poursuite des recherches nous indique le nom du dernier propriétaire connu présent dans les matrices du cadastre dit « napoléonien ». Il s'agit de Louis-Pierre Saves, qui achète les lieux en 1924 pour les conserver jusqu'en 1931, date de clôture de la matrice.

Cela signifie-t-il pour autant la fin des investigations cadastrales ?

Absolument pas, car c'est en 1931 qu'ont débuté les travaux de rénovation cadastrale dans la commune de Barjouville. De nouveaux plans et de nouvelles matrices ont alors été confectionnés et sont consultables aux archives départementales parmi les versements des services fiscaux présents dans la série W. Il suffira de reprendre la recherche dans la table alphabétique de la matrice du cadastre rénové au nom du dernier propriétaire connu dans le cadastre napoléonien, à savoir Louis Saves.



COMPLÉMENT DE RECHERCHE DANS LES ARCHIVES DE L'ENREGISTREMENT

Qu'est-ce que l'enregistrement ?

C'est la transcription, sur un registre public, des actes civils ou judiciaires, ainsi que des déclarations de mutation, moyennant un droit perçu par le Trésor public. Ces documents sont conservés aux archives départementales dans la sous-série 3 Q.

Les déclarations de mutation permettent de déterminer la nature de la mutation (succession, vente, etc.). Pour les successions, l'enregistrement peut fournir des informations sur la nature des biens fonciers (description, localisation, valeur, etc.) ainsi que le nom du notaire qui a reçu l'acte. Il est alors possible de rechercher ce dernier dans les minutes du notaire.

L'enregistrement des actes est organisé par bureau, correspondant au chef-lieu (actuel) de canton.

Quelles sont les mutations apparues au cours de la recherche ?

Date de mutation donnée dans le cadastre	Ancien payeur de l'impôt foncier répertorié dans le cadastre	Nouveau payeur de l'impôt foncier
1858	Charles-Henri Chasles	Henri-Lubin-Adelphe Chasles
1870	Henri-Lubin-Adelphe Chasles	Henri-Lubin-Adelphe Chasles veuve
1880	Henri-Lubin-Adelphe Chasles veuve	Vingtain Albert
1905	Vingtain Albert	Liot Louis-Léopold
1917	Liot Louis-Léopold	Christensen Alfred
1924	Christensen Alfred	Saves Louis-Pierre

La première mutation relevée au cours de la recherche cadastrale est très probablement une succession entre Charles-Henri Chasles et Henri-Lubin-Adelphe Chasles, son fils.

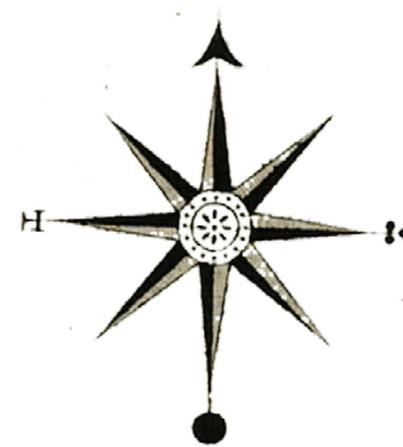
Pour retrouver une succession, il convient de consulter la table alphabétique des successions et absences, soit du bureau où est décédée la personne, soit du bureau correspondant au lieu où se trouvent les biens fonciers concernés par la succession. Charles-Henri Chasles est décédé à Chartres et les biens de la commune de Barjouville sont enregistrés au bureau de Chartres.

1/ Consulter la table alphabétique des successions et absences au nom du défunt et à la date du décès

Au nom de Charles-Henri Chasles, décédé le 8 juin 1853, la table donne des renseignements sur le défunt (état civil, profession...), la date de la déclaration de succession (1^{er} décembre 1853) et le nom et domicile des héritiers (Adelphe Chasles, résidant à Paris) ainsi qu'un numéro permettant de trouver la page correspondant dans le registre de mutations.

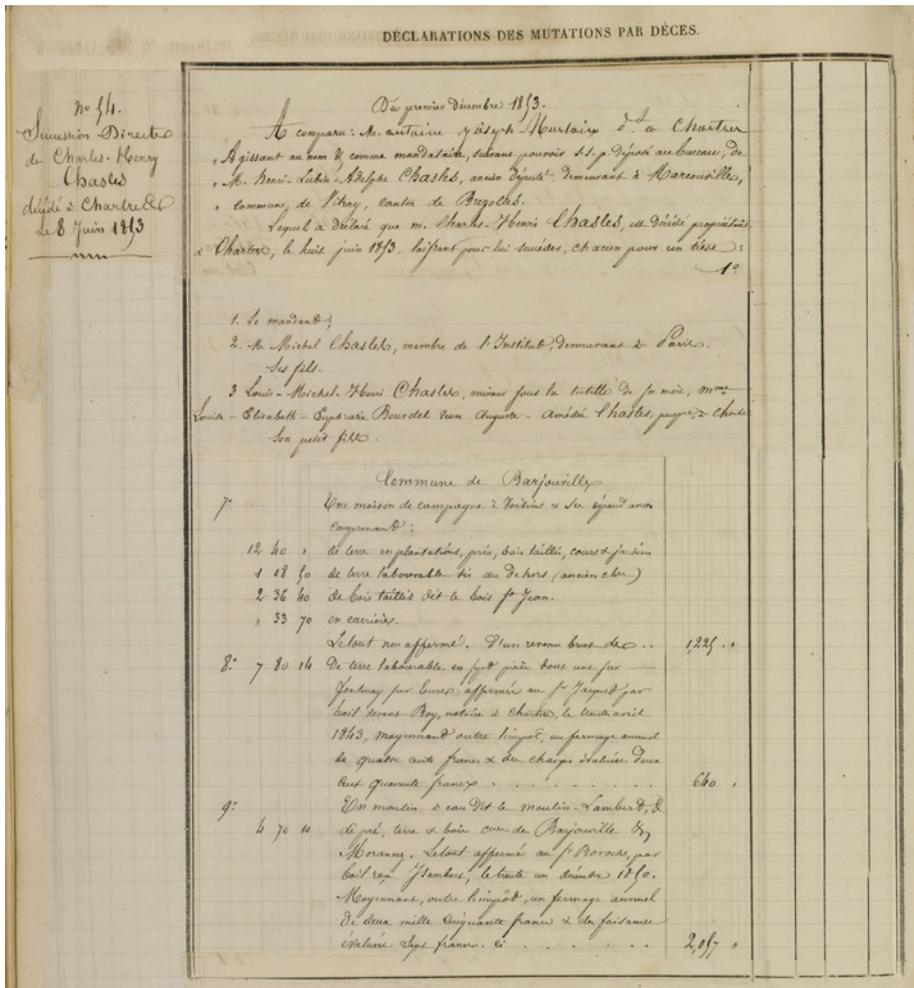
Illustration 13 – 3 Q 7 TSA 18 : Table des successions et absences pour le bureau d'enregistrement de Chartres, feuillet 35, n° d'ordre 119

La succession a été déclarée le 1^{er} décembre 1853. Cette date est différente de celle apparaissant dans la matrice cadastrale. (Cf. Illustration 8-3 P 268, folio 163 : 1858) Ceci est sans doute dû au fait que la mise à jour des informations dans la matrice a été plus tardive. La recherche se poursuit dans le registre de mutations par décès à la date de la succession.



2/ Consulter le registre de mutations par décès comportant la déclaration de succession recherchée

Illustration 14-3 Q 7 MD 126 : Registre de mutations par décès (13 octobre 1853- 6 novembre 1854)

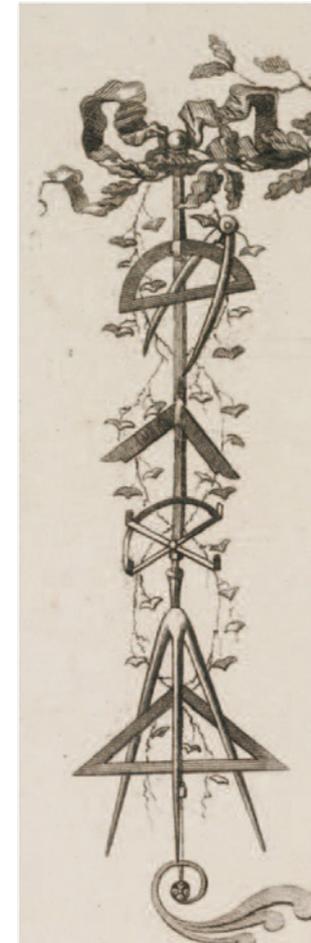


La propriété de Voisins, située sur la commune de Barjouville, est décrite avec le détail des bâtiments et des terres la composant (corps de ferme, moulin à eau, terres labourables, etc.).

La consultation de l'intégralité des pages concernant la succession de Charles-Henry Chasles permet de découvrir que les actes ont été passés chez maître Michel-Auguste Isambert, notaire à Chartres.

Il suffirait alors de consulter les minutes notariales versées par ce notaire ou ses successeurs aux archives départementales (sous-série 2 E) pour trouver l'acte de succession. Malheureusement, les minutes de maître Michel-Auguste Isambert ont été détruites.

Ainsi s'achève cette enquête... Mais d'autres recherches du même type permettent parfois de remonter plus loin dans le temps.





Eure & Loir
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

WWW.EURELIEN.FR

POUR EN SAVOIR PLUS :

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'EURE-ET-LOIR
ESPLANADE MARTIAL TAUGOURDEAU
PONT DE MAINVILLIERS - 28026 CHARTRES CEDEX
WWW.ARCHIVES28.FR

